

Chers parents,

Il y a du nouveau dans la procédure du suivi des cas positifs au sein des écoles.

Ce qui change à partir du 15/11/21 : processus en 4 étapes

- **Étape 1** : Lorsque un cas index est identifié, il est appelé par le call center régional afin d'effectuer la recherche de ses contacts à HR (HRC) dans tous ses milieux de vie en ce compris le milieu scolaire. Les HRC identifiés seront avertis par le call center et devront être testés et mis en quarantaine. C'est le call center qui générera les QR codes de testing (et non les PSE).
- **Étape 2** : Le call center avertit le PSE du cas et lui spécifie l'école fréquentée par l'élève
- **Étape 3** : Le PSE avertit l'école et relie le cas index à sa classe. Il maintient un système de surveillance autour de la classe en répertoriant les cas positifs et en informant l'école.
- **Étape 4** : Si, durant une période de 7 jours, plus de 25% d'élèves se positivent par rapport au cas index, alors il y a emergency break. Le PSE met la classe en quarantaine pour 10 jours, quel que soit le statut vaccinal, avec une possibilité d'écourter la quarantaine si un test est réalisé au jour 7 et qu'il est négatif. Le service PSE transmet aux parents, via l'école, une lettre qui explique ces mesures exceptionnelles et qui sert également de justificatif pour absence. La durée de la quarantaine est calculée à partir du 1er jour de fermeture de la classe. Pour les personnes ayant eu une infection dans les 180 jours à la Covid 19, elles doivent également réaliser une quarantaine mais peuvent sortir de quarantaine au jour 8 sans test. La période de vigilance reste de 14 jours.

• Précisions particulières :

- La classe est définie comme la classe principale de l'élève.
 - En cas d'emergency break, c'est la lettre du PSE qui sert de justificatif pour la quarantaine de l'élève et donc pour les absences de l'élève. Les parents peuvent prendre rendez-vous auprès du centre de testing à Bruxelles afin de réaliser le test au J7 (via: <https://brussels.testcovid.be/fr/#rendez-vous>).
 - Dans le cas où la circulation du virus est importante, les délais d'appels du call center vers les cas index et les HRC peuvent être plus longs. Or, les informations se diffusent souvent rapidement, notamment avec tous les moyens de communication actuels. Les directions d'écoles et les SPSE pourraient se voir solliciter avant même que le call center ait pu intervenir.
- Dans ce cas, ni les directions d'école, ni les SPSE, ne doivent prendre en charge une situation qui n'aurait pas encore été traitée par le call center afin de ne pas interférer dans la procédure mise en place. L'équipe PSE précise au parent/à la direction de l'école qui l'appelle que le cas va être géré par le call center et qu'une fois l'équipe PSE informée de la situation, elle prendra contact avec la direction de l'école.
- Le PSE ne délivrera plus de lettre BR et HR mais bien une lettre uniquement en cas d'emergency break qui entrainera une fermeture réelle de la classe.

Ce qui ne change pas mais reste important à rappeler

- Tout élève malade ne peut pas être présent à l'école.
- Toute personne en attente de test ne peut pas venir à l'école tant que le résultat du test n'est pas connu. S'il s'agit d'un autotest, il faut attendre le résultat du test PCR avant de revenir même sans symptômes.

Nous rappelons que le port du masque est obligatoire pour tous les adultes circulant dans l'école.

Bien à vous,
Dominique